



Prangins, le 7 septembre 2022

Aux membres du Conseil communal
de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 septembre 2022**

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022
- 5) Communications du Bureau
- 6) Assermentation de deux conseillers
- 7) Communications de la Municipalité
- 8) Dépôt de l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Rumley
« Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ? »
- 9) Rapports de commission (majorité/minorité) - Préavis 14/22 - Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs
- 10) Annonce des préavis à venir
- 11) Propositions individuelles et divers
- 12) Contre-appel

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue le public et la représentante de la presse.

1/ Appel

Avec 41 conseiller.ère.s présent.e.s le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 40 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Laurence Christen, Corinne Kappeler, Marina Parashkevova, Clotilde Vulliemin, Fabienne Zingg
MM. Yvan Buccioli, Christian Baumgartner, Louis de Bourbon Parme, Peter Dorenbos, Hervé Durnat, Kaya Guner, Jean-Emmanuel Pegada,

2/ Adoption de l'ordre du jour

La PRESIDENTE apporte une modification à l'ordre du jour en signalant qu'il n'y aura qu'une assermentation ce soir.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que modifié

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

La discussion est ouverte.

Monsieur Olivier Binz signale une correction à la page 193, 1^{ère} ligne : il y a lieu de lire : *La commission souhaite déposer un amendement qui prévoit **de réduire** et non d'étendre l'amortissement de 7 ans à 5 ans pour s'aligner sur la durée de la garantie de la durée de vie de la batterie* (il faut supprimer de la durée de vie).

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, à la page 177, souhaite les corrections suivantes : au 2^{ème} paragraphe, il s'agit de lire *elle a déposé une interpellation qui a été développée* (et non sera développée). La phrase qui suit doit également être modifiée comme suit : Celle-ci réclame des précisions sur le contre-projet *éventuel à l'initiative SOS communes ou le préavis* que le Conseil d'Etat devrait déposer prochainement, le délai de 17 mois depuis le dépôt de l'initiative étant échu en septembre 2022.

Mme Fabienne Zingg, excusée ce soir, a fait parvenir la demande de correction suivante : page 181, 5^{ème} ligne, il s'agit de lire *a déposé une pétition* et non un postulat et *supprimer le terme Conseillère*, Mme Fabienne Zingg n'était pas encore conseillère à l'époque.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote

**Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022, tel que modifié,
est accepté par 35 oui, 0 non et 5 abstentions**

4/ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022

La discussion est ouverte.

M. Bernard Jeangros fait remarquer qu'à la page 201, 2^{ème} paragraphe, son prénom n'est pas correct. Il faut remplacer Philippe par Bernard.

A la page 200, au 3^{ème} paragraphe, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, souhaite les corrections suivantes : 2 ans en arrière, un moratoire sur le développement et le changement de zone industrielle en zone mixte, a été établi **par le Canton**. ~~en raison du~~ Pour rappel, il existe un déficit de zones d'activités économiques dans le district de Nyon ~~a été établi~~.

Toujours à la page 200, 5^{ème} paragraphe, dernière ligne, le terme *mais* doit être rajouté et la phrase poursuivie : Des propositions d'échange de terrains ont été faites au Canton **mais** dans le cadre de la LAT, celles-ci ont été refusées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote

**Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022, tel que modifié,
est accepté par 36 oui, 0 non et 4 abstentions**

5/ Communications du Bureau

La PRESIDENTE informe le Conseil qu'elle a reçu 3 lettres de démission ces 2 derniers mois, la première de la part de M. Walter Hediger, que ce dernier a lue lors de la séance du 24 juin, la deuxième de Mme Hélène Dormond-Schlumpf ainsi que la lettre de démission de notre huissier M. Hugo Schüpbach.

La PRESIDENTE lit la lettre de Mme Hélène Dormond-Schlumpf et celle de M. Hugo Schüpbach (voir annexe 1 et 2)

La PRESIDENTE présente le nouvel huissier en la personne de M. Alain Morin et lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil. Applaudissements.

La PRESIDENTE souhaite clarifier quelques points relatifs à la procédure lors des commissions :

1. On ne vote pas un rapport de commission mais seulement les conclusions du préavis.
2. Le rapport de commission sert à guider le Conseil dans sa décision, il doit recommander au Conseil d'accepter ou de refuser un préavis et il peut aussi amender les conclusions du préavis avec des amendements qui portent sur des sujets qui sont de la compétence du Conseil (on ne peut pas ajouter des conclusions au préavis, ni amender les conclusions avec des points **qui ne sont pas de la compétence du Conseil**).
3. Le rapport de commission ne peut pas amender les corps d'un préavis, seulement ses conclusions.

Après avoir reçu la remarque que ces explications ne figurent nulle part dans notre règlement ni dans la Loi sur les Communes, la PRESIDENTE s'est adressée au service juridique du Canton pour lui signaler que l'aide-mémoire qui explique le rôle des commissions ad hoc du Conseil comporte des lacunes et ne répond pas à la plupart des questions.

Il lui a été répondu que ce document était en train d'être remanié. Dès qu'il sera finalisé, la PRESIDENTE en informera le Conseil.

La PRESIDENTE annonce la composition des commissions qui vont rapporter sur les préavis et rapports/préavis suivants :

Préavis N° 21/22 - demande d'un crédit supplémentaire de CHF 155'200.- TTC sur le préavis N° 49/20 relatif aux travaux pour la reconstruction du Pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon.

La commission qui va rapporter sur le Préavis N°21/22 sera la même commission que celle qui a travaillé sur le Préavis N°49/20 sauf pour les anciens membres qui ont quitté le Conseil. Donc la nouvelle commission sera composée de :

Pour l'Entente pranginoise : MM. André Fischer et Marc Pittet

Pour l'Alliance libérale de Prangins : MM. Jacques Auberson (1^{er} membre) et Peter Dorenbos

Pour l'Alternative pranginoise : Mme Bettina Venezia

Préavis 23/22 demande d'un crédit de CHF 190'000.- pour la création d'un abri de bus aux Mélèzes

Pour l'Entente pranginoise : Mme Marina Parashkevova (1^{er} membre) et M. Gérald Müller

Pour l'Alliance libérale de Prangins : Mmes Clotilde Vulliemin et Margaux Bucciol

Pour l'Alternative pranginoise : M. Léo Durnat

La PRESIDENTE informe le Conseil que le Bureau a besoin d'une personne supplémentaire pour assurer le dépouillement des votations le dimanche 25 septembre.

La PRESIDENTE informe le Conseil que le Bureau organise en date du 28 octobre prochain le repas des ressats pour remercier les personnes qui ont participé au dépouillement des élections communales de mars 2021, ce repas n'ayant pas pu avoir lieu en raison des restrictions sanitaires. Elle remercie d'avance les personnes présentes ce jour-là de s'annoncer auprès de la secrétaire pour s'inscrire au repas, si elles sont disponibles à cette date.

6/ Assermentation d'un conseiller.

La PRESIDENTE appelle au perchoir M. Lionel Christen afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

La PRESIDENTE le remercie et le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de conseiller-ère-s présent-e-s passe à 42 et 41 votants.

7/ Communications de la Municipalité (voir annexe 3)

Service Administration générale & relations extérieures

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Nouvel huissier

« Nous avons la grande chance de compter parmi les collaborateurs de notre commune un nouvel huissier en la personne de M. Morin, citoyen pranginois. Nous avons déjà eu l'occasion de travailler ensemble lors de la réception du 1^{er} août et celle des nouveaux habitants et la préparation de cette 1^{re} séance du Conseil communal. Je souligne son engagement sans faille pour notre commune, sa très grande efficacité et son contact aisé et chaleureux avec la population. Je vous propose d'accueillir M. Morin par des applaudissements de bienvenue.

Bilan 1^{ère} année de législature

Durant le mois d'août, la Municipalité s'est réunie en séance extraordinaire afin d'effectuer un bilan de l'avancement de ses objectifs et projets pour la commune et ses habitants durant la 1^{re} année de la législature. Celui-ci a été effectué sur la base des deux documents qui pilotent l'action municipale soit : le programme de

législature et la liste des préavis projetés pour 2021-2026 qui l'accompagne, deux documents qui ont été rendus publics en automne 2021.

Pour concrétiser ses objectifs et financer ses projets, la Municipalité agit sur deux fronts.

D'une part, la Municipalité établit chaque année à l'automne un budget annuel de fonctionnement de la commune. Elle y introduit les charges obligatoires mais opère également à des choix politiques en y faisant figurer les charges qui financent les prestations communales qu'elle souhaite maintenir ou développer comme, par exemple, les honoraires permettant l'élaboration d'un plan lumière ou d'une étude pour améliorer la sécurité et l'agrément des déplacements doux à Prangins. C'est le Conseil communal qui approuve ou amende le budget chaque année au mois de décembre.

D'autre part, la Municipalité planifie, élabore puis propose des projets, qu'elle présente sous forme de préavis au Conseil communal. Dans ce cadre, l'Exécutif suit le planning de dépôt de préavis établi dans le document qui accompagne le programme de législature, soit la liste des préavis projetés pour la législature 2021-2026. C'est le Conseil communal qui approuve ou refuse les préavis proposés par la Municipalité.

La Municipalité est très heureuse de constater que l'avancement de ses objectifs et projets pour la commune et la population a été globalement très satisfaisant durant cette première année de législature. Elle souligne notamment qu'il y a eu beaucoup de rencontres et d'échanges entre la population et la commune, ainsi qu'avec la commission consultative pour les projets municipaux.

Economie de proximité

En septembre et octobre, des rencontres sont organisées avec les acteurs économiques de notre commune afin de les écouter et de soutenir au mieux leur dynamisme. Nous avons déjà échangé avec la directrice du musée de Prangins, acteur précieux de l'attrait touristique pranginois, l'entreprise Denogent et planifions de rencontrer les représentants des cafés-restaurants et commerces pranginois du centre ainsi que les agriculteurs. L'entreprise GSK, nouvellement Haleon, avait invité une délégation de la Municipalité en début de législature.

Réponse à une simple question institutionnelle - traitement d'une pétition

Il nous a été demandé si la pétition concernant la diminution ou l'arrêt du son des cloches de Prangins n'aurait pas dû être traitée par le Conseil communal plutôt que par la Municipalité. C'est une question institutionnelle intéressante que nous avons posée au département des institutions cantonales ainsi qu'au conseil juridique de la Municipalité.

Pour ce qui concerne la forme, une pétition communale est traitée par la Municipalité sauf lorsqu'elle porte sur des questions relevant de la compétence de l'organe législatif communal. Par ailleurs, une pétition doit être adressée au Conseil communal, puis transmise à la Municipalité lorsqu'elle concerne une compétence de celle-ci. Si la Municipalité reçoit directement une pétition qui est de sa compétence, la bonne pratique consiste pour elle de la conserver et d'y répondre et d'en informer le Conseil. Pour rappel, la Municipalité a informé le conseil communal en mars dans les communications de M. Diakoff, responsable du service Bâtiments.

Renseignements reçus pour le cas spécifique, la gestion des biens communaux ne fait pas partie des compétences du Conseil communal, ni d'ailleurs la préservation de la tranquillité publique. Ces questions relèvent de la compétence de la Municipalité. C'est donc semble-t-il à juste titre que la Municipalité a traité cette pétition.

Service Urbanisme

Le préavis de demande de crédit de réalisation pour la requalification de la route du lac (RC1) en localité sera déposé sur le bureau du Conseil communal début 2023. Pour rappel, ce projet d'agglomération qui fait suite au Préavis N°35/19, crédit d'étude accepté par le Conseil communal en 2019, a plusieurs objectifs dont :

- *La diminution des nuisances sonores de cet axe par la pose d'un revêtement phono-absorbant, selon les exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit routier (OPB), travaux qui bénéficient de subventions qui ont été prolongées jusqu'à fin 2022, en principe.*
- *L'amélioration de la sécurité et de la continuité des itinéraires cyclables et piétons afin de favoriser les déplacements doux, travaux qui bénéficient d'un subventionnement à hauteur de 50%.*

La mise à l'enquête a eu lieu au printemps 2022. Elle aurait pu avoir lieu avant, mais a été retardée afin de pouvoir déposer celle-ci conjointement à celle de la commune de Nyon.

Par ailleurs, le but est de combiner cette requalification à l'éventuelle pose d'un collecteur pour nos eaux usées le long de la route côté lac entre la station d'épuration de Prangins et la station de Rive à Nyon. »

Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat Levi, Municipale en charge du dicastère

Elle informe le Conseil de la présence dans le public du « renfort très apprécié » du service environnement en les personnes de Mme Virginia Tschopp, responsable du service, de M. Florian Marmels responsable Port et STEP et M. Philippe Minguard, mandataire de la Commune pour les questions liées à la STEP.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Nouvelles de la rentrée : une forte augmentation des effectifs attendue avec l'arrivée des nouveaux habitants du Clos n'a pas eu lieu. Une seule nouvelle classe a été ouverte.

Elle informe qu'en début d'année scolaire la commune publie un flyer qui regroupe toutes les informations importantes et les activités qui vont avoir lieu dans le courant de l'année et les prestations qu'elle propose. Ce flyer est distribué à tous les parents. Autre information : après deux ans de pandémie les camps ont repris. 2 classes de 7^{ème} sont parties en camp à Vers l'Eglise, aux Diablerets, du 29 août au 2 septembre (35 élèves). Anciennement du ressort de l'école, l'organisation a dans sa totalité été reprise par la commune, ce qui a représenté un gros travail mais dont l'accomplissement s'est fait sans incidents.

Parascolaire 2022-2023 : les chiffres explosent. D'ici un an ou deux, la capacité maximale sera atteinte.

Une nouveauté : la commune a repris le mercredi après-midi l'accueil des 5 à 8 P, anciennement géré par la Fourmilière qui maintenant accueille uniquement les 1 à 4 P. En raison du faible taux d'inscription pour la prestation du mercredi matin, celle-ci reste à la Fourmilière

Centre d'animation : il a réouvert ses portes au 1^{er} septembre, avec un effectif réduit (un animateur socio-culturel et un moniteur doivent encore être recrutés). Le centre a connu une fréquentation importante à l'ouverture et durant la fête au village.

Le goûter des aînés, initialement prévu le 4 octobre, a été repoussé au printemps 2023 avec comme but principal, l'échange afin d'entendre les demandes spécifiques des seniors.

Service Environnement

Cyclomania : le défi cycliste Nyon – Prangins – Gland a débuté le 1^{er} septembre jusqu'à la fin du mois. Les informations sont à retrouver sur le site de la manifestation <https://www.cyclomania.ch/fr/challenges/2021-defi-cycliste-nyon-prangins-gland>

Défi climat : actuellement il y a 20 personnes inscrites. Un tout ménage va être distribué sous peu avec pour objectif d'encourager les Pranginois à s'inscrire à ce défi qui a pour but de donner des pistes pour réduire son empreinte carbone, mais sans jugement.

Pour répondre à une question posée par M. François Krull lors d'une dernière séance, le contrat avec le cabinet de conseil stipule bien que la commune sera facturée sur la base du nombre d'entretiens personnalisés réalisés. En revanche, le montant restera pareil pour les séances publiques, même s'il n'y a que 20 personnes présentes au lieu des 200 estimées.

Pour répondre à une autre question posée par M. François Krull, Mme Alice Durgnat Lévi informe que le contrat a été signé avec le cabinet Quantis et que les tarifs sont de ce fait les mêmes pour les prestations de M. Sébastien Humbert et celles de Mme Sophie Chalumeau. Consultante en durabilité chez Quantis depuis 2019, elle est titulaire d'un master de l'EPFL en sciences et ingénierie de l'environnement et a fait son mémoire sur le potentiel des actions de réduction de l'empreinte carbone à l'échelle individuelle. Elle a également travaillé sur divers projets dans les domaines de l'alimentation et du textile notamment.

Port et faucardage : grâce à la « prévoyance » des précédentes municipalités, Prangins possède une faucardeuse qui a été mise à contribution cet été, vu le grand volume d'algues dans le lac. Mme Alice Durgnat Lévi salue le travail de « Sisyphe », car sans fin, dirigé par M. Florian Marmels. Il a aussi été nécessaire de recourir à l'aide d'auxiliaires pour effectuer ce travail.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

Service Bâtiments

Projet crèche. M. Igor Diakoff rappelle les 3 phases du projet :

- Le concours d'architecte. Le lauréat a été désigné.
- Le crédit d'étude. Toutes les offres sont rentrées et des mandataires vont être sélectionnés.
- Phase de réalisation. Un préavis est déjà en cours de rédaction.

Location des salles : il n'y a plus de disponibilité jusqu'à fin 2022, en particulier en ce qui concerne le complexe des Morettes et le premier semestre 2023 est déjà très chargé.

Service Culture & sociétés locales

Tournoi d'échecs : il existe en Suisse 4 grands tournois pour les jeunes et Prangins a eu la chance d'accueillir pour la 2^{ème} année consécutive un de ces 4 tournois. Pour information, notre club local « La garde du roi » s'est très bien placé lors de ce tournoi.

Prangins Baroque. M. Igor Diakoff invite le Conseil à visionner la présentation PowerPoint qui sera mise en ligne sur le site de la commune.

Parking sauvage à la plage de Promenthoux. M. Igor Diakoff informe le Conseil qu'il a reçu de nombreuses plaintes au sujet du parking sauvage à la plage de Promenthoux. Il a donc pris contact avec la PNR (Police Nyon Région) qui a procédé à de nombreux contrôles et durant le mois de juillet, 324 contraventions ont été dressées (les chiffres pour le mois d'août ne sont pas encore connus). Il semble que ces interventions portent leurs fruits et que les interdictions sont de mieux en mieux respectées. M. Igor Diakoff remercie ici la PNR dont le travail est jugé de plus en plus satisfaisant.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal en charge du dicastère.

Service Ressources humaines

- Le Règlement du personnel a été validé par la Municipalité et le préavis sera déposé fin septembre
- La responsable du Service *RH* à 30% est en cours d'engagement.
- Engagement au Service *Affaires sociales, Enfance & jeunesse* d'une nouvelle co-responsable et d'une nouvelle coordinatrice pédagogique
- Le responsable du Service *Bâtiments* commence le 3 octobre.

Informatique

Les éléments suivants sont toujours en cours de finalisation :

- La gestion du port
- Le guichet virtuel permettant la location de salles
- Le rapport/préavis relatif au remplacement du parc informatique a été mis en lecture municipale et devrait être prêt fin septembre.

Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère

A l'occasion de sa journée en faveur de la communauté, la société pharmaceutique Haleon a offert à Prangins sa contribution citoyenne. Le 12 septembre, 12 collaborateurs viendront, pour quelques heures, nettoyer la parcelle boisée entre la RC1 et le bâtiment de la voirie.

Dans le cadre de la campagne nationale «Clean-Up Day» qui aura lieu le 17 septembre, la Municipalité invite les citoyens à participer au ramassage des déchets sauvages dans différentes zones de la commune. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du service de la voirie.

L'espace troc bien connu des usagers de la déchetterie a été transformé et réorganisé en ressourcerie. La Municipalité en a confié l'exploitation à une équipe de bénévoles. Les objets pressentis pour une nouvelle vie seront triés et mis en valeur sur les étagères de cet espace dédié. Les heures d'ouverture de cet espace doivent encore être définies, mais elles se calqueront certainement sur les heures d'ouverture de la déchetterie, afin que cet espace soit ouvert en présence des bénévoles.

La 4ème édition de l'*Open Swiss Stars* a eu lieu le 31 juillet à la plage de Promenthoux. Il s'agit d'une compétition internationale de natation en eau libre, qui ces dernières années se tenait à Nyon. L'événement, parfaitement organisé, a connu un grand succès avec la participation de plus de 250 nageurs dans différentes catégories et n'a causé aucun désagrément aux usagers de la plage. Il a plutôt suscité de l'intérêt pour cette compétition.

8/ Dépôt de l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Rumley : « Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ? » (voir annexe 4)

La PRESIDENTE donne la parole à M. Sébastien Rumley, afin qu'il explique le but de son interpellation.

La PRESIDENTE rappelle qu'en vertu de l'article 67 du règlement du Conseil communal, une interpellation doit recueillir le soutien de 5 membres minimum pour être prise en considération. La PRESIDENTE procède au vote. L'interpellation est largement soutenue et la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance.

9/ Rapports de commission (majorité/minorité) – Préavis 14/22 – Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.- TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs.

La PRESIDENTE appelle M. André Fischer, Président de la commission et rapporteur du rapport de majorité ainsi que Mme Bettina Venezia, rapporteuse du rapport de minorité pour lire les conclusions de leurs rapports respectifs.

M. André Fischer lit les conclusions du rapport de majorité (voir annexe 5)

Mme Bettina Venezia lit les conclusions du rapport de minorité (voir annexe 6)

La PRESIDENTE demande si M. André Fischer souhaite rajouter un commentaire ou des explications. M. André Fischer prend la parole. Il remercie Mme Durgnat Levi, Municipale, M. Philippe Mingard et les membres de la commission pour leur disponibilité.

Il relève ensuite qu'il a découvert que le choix de Prangins s'est porté sur le raccordement à l'Asse en lisant le journal La Côte le même jour que la réception du préavis dans son courrier. (Voir annexe 7, diapositive 1.). L'article est bien construit et reflète bien la situation actuelle.

Il poursuit en faisant remarquer qu'aujourd'hui on nous propose de nous raccorder à la STEP de Nyon sans connaître préalablement tous les coûts et contraintes à venir,

autres que le prix des conduites de raccordement, largement documenté par la Municipalité.

Avant de passer au vif du sujet, il lui semble utile de préciser quelques notions. Dans le préavis, un terme revient souvent : Equivalents habitants, abrégé EH (voir annexe 7 diapositive 2 et 3)

Autre point important abordé par le préavis est l'état du lit bactérien jugé préoccupant et qui justifierait un raccordement rapide à la STEP de Nyon. La commission ne comprend pas pourquoi la Municipalité arrive avec cet argument d'un danger imminent de rupture de celui-ci. Si le danger est aussi grand, la Municipalité aurait déjà dû entreprendre des travaux. Il montre les diapositives 4 et 5 pour expliquer le phénomène de carbonatation, lorsque les fers à béton sont trop prêts de la surface et se corrodent. On voit sur les deux photos que la réparation consiste à recouvrir les fers à béton et si l'on craint l'écartement du lit bactérien, la possibilité existe de le ceinturer. Les photos montrent également qu'il n'y a pas de fuite.

Il résume en disant que la STEP de Prangins, bien que de conception ancienne, fonctionne très bien grâce à l'enthousiasme et la motivation du personnel qui l'entretient. Cette observation a également été faite dans les autres stations d'épuration visitées.

Il rappelle également que la Municipalité impose un choix, alors que la procédure aurait été de proposer deux options et de faire voter un crédit pour les étudier chacune.

Un dernier point, il n'existe à ce stade aucun contrat financier, la Municipalité de Nyon ayant tardé à déposer un préavis.

En conclusion, la majorité de la commission estime qu'à ce stade, nous manquons de précisions pour se faire une opinion objective, que ce soit sur un raccordement sur l'ASSE ou l'APEC. L'urgence, c'est d'attendre d'avoir tous les paramètres en main.

Comme évoqué dans le rapport de la commission majoritaire, en 2023, les études seront abouties. Reporter le choix d'une année n'est pas préjudiciable au choix final.

La PRESIDENTE donne la parole à Mme Bettina Venezia, rapporteuse du rapport de minorité. Elle remercie la Municipalité pour sa réactivité à trouver des solutions, afin d'éviter une « potentielle catastrophe ». Ce qui fonctionne aujourd'hui, peut ne plus fonctionner demain. Elle remercie également la Municipalité d'avoir fait des économies en réalisant des sondages de faisabilité lors de la planification de l'aménagement de la RC1. Pour terminer, elle félicite Mme Alice Durgnat Lévi ; Municipale, pour la qualité du préavis, ainsi que M. Philippe Mingard. Elle a beaucoup apprécié de travailler dans cette commission sur ce thème passionnant. Elle remercie également M. André Fischer pour les visites des différentes stations d'épuration. Elle encourage donc le Conseil à voter oui au préavis.

La PRESIDENTE donne la parole à Mme Alice Durgnat Levi, Municipale. Elle aimerait revenir sur quelques éléments du préavis qui ont quelque peu évolués depuis sa rédaction, afin que les débats « partent dans la bonne direction ». La Municipalité a également préparé un argumentaire qu'elle pourra dévoiler au besoin.

Avant toute chose, elle souhaite également remercier tous les membres de la commission pour leur travail et pour les débats qui ont eu lieu. En préambule, elle aimerait également souligner que le service des travaux publics a été étroitement associé à toute la partie du préavis qui traite de la demande du crédit d'étude, étant donné que c'est ce service qui sera en charge des travaux. Elle remercie chaleureusement le service ainsi que M. Jean-Marc Bettems, Municipal, pour cette bonne collaboration qui avait déjà eu lieu lors d'un précédent préavis.

En page 3 du préavis, au dernier paragraphe en bas de la page, il est noté que « il est à relever que la Municipalité a dû se prononcer sans avoir en mains tous les éléments en matière de coûts futurs et qu'elle a dû se baser sur les projections annoncées des études passées ou en cours. Les coûts finaux ne seront connus qu'à fin 2022 ». C'était optimiste : les coûts finaux ne seront connus qu'en 2024 étant donné que des crédits d'étude seront déposés en 2023 et entre l'étude et la réalisation, ces coûts pourront encore évoluer.

En haut de la page 4, Mme Alice Durgnat Levi, aimerait signaler qu'un ultime délai pour une prise de décision avait été donné par l'APEC à fin mars 2022. Il n'était donc pas possible d'attendre la décision du Conseil, comme le souhaite la commission majoritaire.

A la page 8, les coûts d'exploitation sont déjà très proches des coûts finaux. A souligner que ceux-ci seront probablement plus bas pour Nyon, mais plus élevés pour Gland, étant donné que dans le projet initial, Nyon et Prangins devaient rejoindre l'APEC (35'000.- habitants), ce qui n'est plus le cas pour Nyon.

Dernières corrections au niveau du planning (bas de la page 10) :

- Le projet ouvrage débutera en octobre 2022 (au lieu de juin-sept. 2022)
- La réalisation des collecteurs se fera plutôt en 2024 (au lieu de mars-déc. 2023)
- La mise en service est prévue en 2024-2025 (au lieu de oct.-déc. 2023)

La PRESIDENTE ouvre le débat autour du préavis.

M. Jacques Auberson remercie le travail de la Municipalité et celui de la commission. Il soulève la problématique des oppositions dans le cadre du projet de la STEP à Gland. Il fait remarquer que la levée de celles-ci pourrait retarder le projet de 5 à 10 ans.

M. André Fischer explique qu'il y a bien sûr cette inconnue, mais il y en a aussi à Nyon. Nyon souhaite investir dans une nouvelle station de pompage et devra aussi acheter le terrain (environ CHF 3.5 millions). Lors de la visite de la station d'épuration de Rive, M. André Fischer a également constaté qu'il y avait une panne avec le dégrilleur.

Mme Bettina Venezia intervient pour annoncer que la Municipalité de Nyon vient de déposer un préavis pour remplacer le dégrilleur et une motion a été déposée pour le remplacement d'automates sur le site de l'Asse et de Rive. M. André Fischer remarque que voici encore des coûts supplémentaires qui s'ajoutent (environ CHF 124'000.-)

M. Marc Pittet relève qu'il a été mentionné que les collecteurs ne seront pas installés avant 2024, c'est-à-dire ultérieurement aux travaux de réfection de la RC1, alors qu'il est prévu de les y intégrer. Mme Alice Durnat Levi, Municipale, répond que les travaux de réfection n'auront pas lieu avant 2024.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, complète l'information en rappelant qu'il est bien sûr primordial que la pose des collecteurs se fassent avant la réfection de la RC1 et la pose du revêtement phono absorbant. Dans le cadre de l'Ordonnance 814.41 sur la protection contre le bruit, la Confédération a étendu de 4 ans le délai de subvention, un certain nombre de communes n'ayant pas encore entamé les travaux. Il nous faut donc respecter ce délai qui se termine fin 2022 ou après selon les cas. Il est ainsi prévu de déposer le préavis des travaux de la RC1 début 2023. La décision du Conseil devrait être prise en juin et les travaux pourraient commencer en septembre, ils devraient cependant être interrompus pendant l'hiver ce qui n'est pas idéal. En effet, ces travaux auront un gros impact sur le trafic routier, il serait donc préférable de les commencer début 2024, afin de pouvoir bénéficier de toute l'année pour les réaliser. En résumé, les travaux doivent commencer avant la fin du délai de subvention, il est donc urgent de s'y atteler. En ce qui concerne les subventions de la Confédération et du Canton pour la RC1 en faveur de la mobilité douce à hauteur de 50 %, celles-là aussi sont arrêtées et là il faut que les travaux soient en principe terminés, comme pour la Passerelle, à l'échéance 2025.

M. Daniel Bujard craint que le fait d'attendre, comme le suggère M. André Fischer, coûtera finalement beaucoup plus cher. Il ne peut également pas faire abstraction de l'état d'urgence révélé par le préavis et le rapport de commission de minorité. Il demande à M. André Fischer s'il a d'autres propositions à faire au Conseil mis à part celle « d'attendre ».

M. André Fischer trouve que l'interpellation du Conseiller communal de Nyon M. Pierre Girard, intitulée : « Avenir de la STEP, comment intégrer l'arrivée de nouvelles communes ? » pose des questions intéressantes auxquelles la Municipalité de Nyon a répondu de manière satisfaisante.

M. Daniel Bujard estime que la position de M. André Fischer ne tient pas compte de l'aspect sécuritaire. M. André Fischer rappelle que l'on joue ici sur la peur. Le lit bactérien ne présente pas de risque immédiat, il est très bien entretenu par du personnel motivé.

M. Claude Favre résume une fois de plus que la commission majoritaire souhaite que le Conseil reporte l'accord du crédit dans l'attente de chiffres concrets sur lesquels se baser pour prendre une décision. Il rappelle également que la commission est unanimement d'avis que le lit bactérien devrait être sécurisé, d'autant plus si les travaux de raccordement ne devaient pas commencer avant début 2024 comme Madame la Syndique vient de le préciser. Mais de cela, il n'en est pas question dans le préavis, ce qui interpelle M. Claude Favre, au vu de l'urgence invoquée par la Municipalité.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, informe le Conseil que la Municipalité a préparé un PowerPoint en collaboration avec M. Philippe Mingard avec des réponses précises aux questions sécuritaires et de risques, ainsi que des solutions en cas d'incidents. Elle propose de le montrer au Conseil si nécessaire.

M. Sébastien Rumley résume qu'aucune solution n'est actuellement satisfaisante : la STEP de Prangins présente des risques sécuritaires et les coûts de raccordement à Nyon ou à Gland ne sont pas connus. Il est cependant d'avis qu'il faut profiter de la réfection de la RC1 pour placer « un tuyau » en direction de Nyon qui pourrait avoir une autre utilité, si à l'avenir le raccordement ne devait pas se faire à Nyon. Il propose un amendement qui supprime le point 1 des conclusions du préavis : *qui dit : de valider le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon (voir annexe 8).*

Mme Jolanta Duszewska demande si le choix de Nyon aura comme conséquence « un mariage pour la vie », ou une autre option pourra être prise dans le futur.

Mme Isabelle Hering relève que la Municipalité a fait son choix définitif étant donné que l'APEC lui avait donné un délai jusqu'à fin mars 2022 pour prendre position (Préavis bas de la page 3 et en haut de page 4).

Mme Alice Durngat Levi, Municipale, rappelle qu'une décision doit être prise ce soir. Si le Conseil refuse le raccordement à Nyon, cela signifie qu'elle souhaite un raccordement à Gland. Il serait encore temps de « prendre le train en marche » mais dans un an le train sera déjà bien lancé. Elle rappelle également que la STEP de Gland ne sera pas, dans le meilleur des cas, opérationnelle avant 2027, alors que la STEP de Rive peut nous accueillir dès aujourd'hui. D'autre part, un raccordement à Nyon aujourd'hui ne signifie pas « un mariage pour la vie », on pourra toujours dès que l'amortissement de l'investissement de CHF 1,5 million sera dans l'ensemble amorti, décider si on souhaite y rester ou non.

Pour M. François Krull, le constat est clair : la STEP de Prangins a largement fait son temps et même si elle ne risque pas de s'écrouler d'un moment à l'autre, se sont surtout les coûts d'entretien qui vont aller en s'accroissant. Le préavis propose une solution peu chère, claire ainsi qu'une garantie que nos eaux pourront être prises en charge dans un délai de 2 ans. Il encourage le Conseil à voter ce préavis. Il estime qu'il est temps de se tourner vers d'autres projets. La réaffectation de la STEP pourrait en être un.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de l'amendement.

M. Karim Kellou met en doute la validité de l'amendement. Selon lui, le Conseil ne peut que légiférer sur l'aspect financier des projets de la Municipalité. Le choix du raccordement est de la compétence de la Municipalité et non du Conseil.

La PRESIDENTE rappelle que selon l'article 18 alinéa 6 du règlement du Conseil communal, le Conseil a la compétence de délibérer sur l'adhésion à des associations et fondations ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales. L'amendement de M. Sébastien Rumley est de ce fait recevable car il porte sur une des conclusions du préavis, une compétence du Conseil. Elle rappelle que c'est cette compétence du Conseil qui lui a permis de voter la sortie de Nyon Région. Pour revenir sur une réflexion faite par M. André Fischer, la PRESIDENTE rappelle que la Municipalité doit communiquer son choix au Conseil qui aura la compétence de l'accepter ou de le refuser.

M. Léo Durnat enjoint le Conseil à refuser l'amendement, car il enlève toute son essence au préavis. Ce soir une décision doit être prise.

M. Blaise Cartier estime pour sa part qu'en l'acceptant on se garde les deux options ouvertes.

Mme Rachel Cavargna-Debluë rejoint l'avis de M. Léo Durnat et soutient le préavis qu'elle trouve extrêmement « bien ficelé » et qui a vraiment mis en évidence tous les éléments qui permettent au Conseil de se déterminer et de prendre aujourd'hui sa décision.

Mme Carolina Burki demande à Mme Alice Durnat Levi, Municipale, ce qu'elle entend par « plus possible de prendre le train en marche ». Si on ne choisit pas Nyon ce soir, quelle est le plan B ?

M. Pawel Grabarz soulève la même question.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, rappelle qu'un raccord à Gland sera toujours possible, la STEP aura une capacité suffisante pour accueillir les eaux de Prangins, mais les conditions ne seront plus les mêmes que celles annoncées en 2020.

M. Jacques Auberson rappelle que les débats s'éloignent de l'amendement Rumley qui doit encore être voté.

Le Conseil vote. L'amendement est refusé par 27 non, 8 oui et 2 abstentions.

La PRESIDENTE souhaite passer au vote des conclusions du préavis.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, prend la parole, elle souhaite montrer sa présentation sur les risques, les conséquences d'incidents et les coûts engendrés par ceux-ci, ainsi que les solutions proposées.

Des rumeurs de désapprobation s'élèvent dans l'assemblée. M. Claude Favre, indigné par ce comportement, apostrophe le Conseil en disant qu'il trouve inadmissible qu'on n'autorise pas la Municipale à s'exprimer sur un des points cruciaux du préavis, à savoir le lit bactérien et les autres problèmes et risques en lien avec celui-ci. La PRESIDENTE intervient auprès de M. Claude Favre pour lui rappeler que tout conseiller doit s'adresser à l'Assemblée avec respect.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, résume donc rapidement en quelques mots le contenu de cette présentation :

3 risques, dont 2 autour du génie civil

1. Etanchéité du génie civil de l'infrastructure immergée du monobloc
 - risque de fuite d'eaux usées dans la nappe
2. Ouverture du mur de soutien du lit bactérien
 - solution alternative uniquement pour ce risque ou aussi pour le premier : cerclage du Monobloc – coûts CHF 85'000.-)
3. Panne des pompes mammoth qui se situent dans l'infrastructure du Monobloc *

Les boues ne pourront plus être pompées et l'exploitation du Monobloc devra être interrompue après 3 à 4 jours. Dans un tel cas, les eaux usées subirait uniquement un tamisage et seraient évacuées directement au lac par le plongeur qui se situe très proche de la plage de Promenthoux et du captage des eaux de la SAPAN. Les baignades et le captage d'eau potable seraient interdits. Les communes de la région seraient privées d'eau potable et d'eau d'arrosage.

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, communique également les coûts d'une panne avec le transport par camions (2 camions/par jour à CHF 500.-/heure) des eaux usées à la STEP de Nyon pour traitement pour un coût de CHF 2'280'000.- sur 4 mois (le temps nécessaire pour trouver une solution). Cela représente un coût par habitant et par année de CHF 2'720.-

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

A la demande de la PRESIDENTE, M. André Fischer lit les conclusions du préavis.

Vote

**Le préavis municipal N° 14/22 est accepté
par 38 oui, 3 non et 0 abstention.**

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, remercie le Conseil pour ce vote, ainsi que la Commission car grâce à ses questions la Municipalité a poussé la réflexion encore plus loin en particulier en ce qui concerne le lit bactérien. Elle est confiante pour l'avenir, la Municipalité entretient de bonnes relations avec celle de Nyon.

10/ Annonce des préavis à venir

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, annonce le dépôt des préavis suivants planifiés d'ici fin 2022 :

- Révision du règlement sur la perception des émoluments en matière d'aménagement du territoire et des constructions
- Crédit de réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire
- Budget 2023
- Révision du règlement du personnel
- Réfection des rails de guidage à la déchetterie

ainsi que le dépôt des rapports-préavis suivants :

- Réponse au postulat Buccioli pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement
- Remplacement du parc informatique

11/ Propositions individuelles et divers

M. Blaise Cartier demande si un cerclage de la Tour d'eau, qui souffre également de carbonatation, est prévu. M. Igor Diakoff, Municipal, informe que des travaux sont prévus, mais pas un cerclage à court terme.

M. Sébastien Rumley informe le Conseil de la tenue du Troc au centre des Morettes les 23 et 24 septembre prochain.

M. Jacques Auberson remarque que le préavis sur les zones 30 ne fait pas partie des préavis annoncés d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne le défi climat, il relève qu'un crédit de CHF 65'000.- a été voté, donc au vu des 20 inscriptions actuelles, cela représente une dépense de CHF 3'000.- par personne. Il juge cet investissement excessif. Il souhaite également savoir si la salle du Conseil est à disposition pour les réunions de commission, comme c'était le cas par le passé. Le bureau du Conseil et la salle appelée aquarium n'offrant pas suffisamment d'espace pour les commissions plus larges. Pour terminer, il demande si la Municipalité peut donner une orientation sur les rentrées fiscales depuis le début de l'année pour la prochaine séance.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que le préavis zone 30 couvrant tous les aspects (mobilité et coûts projetés) sera présenté d'ici la fin de l'année.

M. Rémy Cochet fait remarquer qu'il a installé des panneaux solaires et remplacé son chauffage au mazout par une pompe à chaleur. Il n'a pas reçu de subventions car le fond était épuisé, ce qu'il peut comprendre. En revanche, il suggère à la Municipalité, dans la mesure où elle ne peut pas donner de subventions à un contribuable qui fournit un effort climatique, de retenir ces factures. Dans son cas, 2 factures de CHF 500.-, dont il s'est acquitté.

En réponse à la question de M. Jacques Auberson, M. Igor Diakoff, Municipal, rappelle l'information communiquée lors de la séance du 15 juin :

- Pour les assemblées générales des partis et les séances de groupe des partis, la salle USL de la maison Fischer, la salle du Conseil communal ou la salle du Vieux Pressoir seront mise à disposition selon disponibilité.
- Pour les commissions du Conseil communal seront mis à disposition le bureau du Conseil communal ou la salle de conférence n°1, dite aquarium.
- Pour les séances de travail des groupes politiques qui souhaitent réunir quelques personnes, la salle de conférence dite aquarium sera mise à disposition. Si toutefois celle-ci devait être occupée ou déjà réservée par une commission, la priorité sera donnée à la commission.

Mme Sonia Gunton a été contactée par une habitante de Prangins dont le fils est handicapé. Celle-ci n'a pas pu emmener son fils nager à la plage de Promenthoux cet été, le vestiaire pour handicapé ayant été réquisitionné par le personnel du restaurant qui y a installé des casiers et entreposé différents objets rendant l'accès impossible avec une chaise roulante. D'autre part, le parking handicapé n'est pas accessible en raison d'un container PET garé dessus. Elle demande si ce problème va être adressé pour la saison prochaine.

M. Igor Diakoff, Municipal va faire part de ces remarques au tenancier du restaurant.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, signale que tout l'été il s'est battu pour que cet emplacement soit respecté, souvent occupé par les véhicules en infraction. En ce qui concerne le container, il a dû s'agir d'un événement isolé.

Mme Joanna Baird demande si la Municipalité prévoit de réalimenter le fond subvention climat d'ici la fin de l'année. Elle souhaite également savoir si l'on verra prochainement des applications des remarques et suggestions qui ont été émises lors des ateliers qui ont eu lieu en relation avec le Plan Lumière. Elle poursuit sur le thème des illuminations de Noël. Un budget a été prévu pour l'achat de décoration. Elle souhaite savoir si l'achat a déjà eu lieu, s'il est suspendu ou carrément annulé, comme dans certaines communes qui ne procéderont pas à des illuminations cette année. Pour terminer, Mme Joanna Baird demande si la commune de Prangins participera à l'événement *la Nuit est belle* qui aura lieu le 23 septembre et qui prévoit de baisser l'éclairage public afin de sensibiliser la population à l'impact de la pollution lumineuse.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle que le Conseil et la population seront informés des conclusions de l'étude du Plan Lumière qui est entre les mains d'une entreprise spécialisée mandatée à cet effet. Elle souligne cependant que le but recherché par ce plan n'est pas de viser « le noir complet », mais une réduction de la pollution lumineuse tout en assurant les aspects sécuritaires demandés par la Confédération. En ce qui concerne les illuminations de Noël, ce dossier est traité par le service de l'urbanisme. Au stade actuel, aucune décision n'a encore été prise.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, revient sur la question de la réalimentation du fond subvention climat. Elle mentionne que la Municipalité pourrait venir avec une proposition d'augmenter la taxe qui finance le fond. Ce serait alors de la compétence du Conseil de prendre cette décision. La Municipalité réfléchit également à d'autres pistes. Elle rappelle cependant que le Conseil a refusé en décembre dernier de rajouter une ligne au budget destinée à alimenter le fond. En ce qui concerne la participation de Prangins à l'événement *la Nuit est belle*, différents points doivent encore être analysés, dont les dispositions prises par les communes environnantes avec laquelle Prangins partage les services de la PNR (Police Nyon Région) et principalement celles qui touchent à la sécurité des usagers, la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) rappelle que la commune sera responsable de tout accident causé par un manque de lumière (par exemple sur un passage piéton).

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, informe que son service est à la recherche de solution pour réduire techniquement la luminosité des éclairages publics.

Mme Bettina Venezia demande à quel stade se trouve l'étude sur la mobilité douce et demande s'il sera possible d'organiser des rencontres du même type que celles organisées dans le cadre du Plan Lumière, avec comme objectif de « mettre de la cohérence dans réseau cyclable ».

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe le Conseil que cette étude sera présentée, elle l'espère lors de la séance d'octobre, sinon lors de celle de novembre. Elle rappelle que des rencontres ont eu lieu avec les habitants des quartiers avec des demandes et des enjeux particuliers, dont le quartier de Trembley.

A l'heure où tout citoyen est encouragé à réduire sa consommation d'électricité, M. Sébastien Rumley propose que l'on éteigne les écrans d'information à l'entrée des classes.

M. François Krull demande si une décision a été prise concernant le maintien du contrat avec la STI (service technique intercommunal). Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe le Conseil que la Municipalité a décidé de prolonger le contrat d'une année, tout en annonçant par courrier que la collaboration prendra fin au terme de l'année 2023. La Municipalité se laisse ce délai pour être sûre de pouvoir accommoder au sein de la commune le travail que comporte l'internalisation de ce service. Les autres arguments qui ont motivé cette décision sont d'une part le fait que cette association n'envisage pas de revoir les procédures du mandat accordé au prestataire Genoud et d'autre part le fait que cette association continue de s'adresser à des communes de plus petites tailles que Prangins dont les enjeux urbanistiques ne sont pas comparables.

Mme Caroline Serafini se réfère à l'assainissement de la route de l'Etraz qu'elle emprunte tous les jours et dont l'environnement est très stérile et sans végétation. Elle demande pourquoi on n'installe pas les canalisations au milieu des routes, au lieu de les placer sous les trottoirs, ce qui empêche de pouvoir planter des arbres ou arbustes qui rendraient les routes plus accueillantes pour les piétons.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe que le projet d'assainissement de la RC1 a été mis à l'enquête. Elle encourage les personnes à venir rencontrer la responsable du service de l'urbanisme qui pourra leur montrer plus en détails les éléments qui ont été intégrés à ce projet. Il n'est cependant pas prévu de planter des arbres, car il a été considéré que l'environnement de cette route, qui est entourée d'arbres majeurs côté lac, était suffisamment arboré.

M. Léo Durgnat revient sur l'intervention un peu véhémement à l'encontre de M. Claude Favre, qui faisait simplement valoir son droit à la parole. Il invite chaque conseiller à s'exprimer librement et enjoint le conseil à respecter cela.

Mme Bettina Venezia souhaite porter à l'attention de la Municipalité un sujet qui la préoccupe et qui concerne l'aménagement paysager récent du terrain dit de Pont Farbel situé avant Bissat Fleurs sur la Rte de L'Etraz à la suite de l'exploitation de ce site et au dépôt de matériel d'excavation. La pente naturelle du fait de l'érosion fluviale de cette petite vallée du Cordex, n'existe plus, ce que l'on observe tout du long est une falaise raide qui ne correspond pas à ce qu'il y avait avant et qui n'est pas harmonieux avec le paysage, si l'on regarde la pente douce de l'autre côté d'En Clarens. Le Plan directeur des carrières (PDCar) 2013 point 4.2 concrétise la gestion des carrières et assure une pesée de tous les intérêts tels que Protection du paysage forestier, naturel et bâti etc. Elle constate que de toute évidence, ces facteurs n'ont pas été pris en considération lors du réaménagement du terrain après l'exploitation, ce qu'elle trouve regrettable pour notre beau paysage."

M. André Fischer réitère son vœu que les édifices communaux puissent être visités par les conseillers communaux.

Mme Joanna Baird s'adresse à M. Igor Diakoff, Municipal, afin de savoir s'il serait possible de rendre public le calendrier des réservations des salles afin de savoir par qui elles sont occupées. M. Igor Diakoff, Municipal, répond que ces informations ne peuvent pas être rendues publiques.

12/ Contre-appel

La présence est de 42 conseillers. La séance se termine à 22H52.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente
Giovanna Bachmann



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées



Annexes au procès-verbal du 7 septembre 2022

1. Lettre de démission de Mme Hélène Dormond-Schlumpf
2. Lettre de démission de M. Hugo Schüpbach
3. Communications de la Municipalité
4. Interpellation de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Rumley: « Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ? »
5. Rapport de majorité – Préavis 14/22 – Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.- TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs.
6. Rapport de minorité – Préavis 14/22 – Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.- TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs.
7. Présentation André Fischer
8. Amendement au Préavis N°14/22 du Conseiller Sébastien Rumley

Prangins, le 7 septembre 2022

Hélène Dormond Schlumpf
Sentier des Morettes 1A
1197 Prangins

Lettre remise en mains propres

Madame Giovanna Bachmann
Présidente du Conseil Communal

1197 Prangins

Prangins, le 20.06.2022

Démission du Conseil Communal


Madame la Présidente,

Par ces lignes, je vous fais part de ma démission du Conseil communal de Prangins au 30 juin 2022.

Après plusieurs années d'engagement au sein du Conseil, qui m'ont permis de découvrir la vie politique de la commune et de m'engager pour des sujets qui me tenaient à cœur, il est temps pour moi de me consacrer pleinement à des projets plus personnels.

C'est avec confiance que je passe le flambeau à la relève concernant la réalisation de projets d'importance pour l'avenir notre commune.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures et tous mes vœux pour un très bel été.


Hélène Dormond Schlumpf

H. Schüpbach
Rte. de Bénex 8b
1197 Prangins
Portable: 079 891 61 26

Prangins le 9. juin 2022

Madame la Présidente
Giovanna Bachmann
Conseil Communal de
1197 Prangins

Démission Huissier Prangins

Madame la Présidente

Par la présente lettre, je souhaite vous informer de mettre fin à mon activité "Huissier du Conseil Communal de Prangins".

Après mon opération du cœur, je constate, que mon activité après 20h00 est fortement réduite et difficile à supporter.
Je n'ai jamais été un "citoyen de nuit" et les soirées Conseil Communal sans fin me font souffrir.

Je souhaite rendre les clés du Huissier, pour les divers accès des locaux, le jeudi, 30 juin 2022.

Cette activité "Huissier" dans ce village m'a procuré du plaisir.
Si je peux rendre service au nouveau Huissier, quelques explications de fonctionnement ect.
je serai volontiers à disposition.

Je vous prie de recevoir, Madame La Présidente, mes salutations les meilleures



Hugo SCHÜPBACH

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 7 septembre 2022

Service Administration générale & relations extérieures

- Bienvenue à notre nouvel huissier
- La Municipalité a effectué un bilan de l'avancement de ses projets pour la commune et ses habitants sur la base des deux documents qui pilotent son action soit : le programme de législature 2021-2026 et la liste des préavis projetés en 2021-26
- Des rencontres avec les acteurs économiques sont organisées
- Réponse à la simple question institutionnelle concernant le traitement d'une pétition

Service Urbanisme

- Le préavis de crédit de réalisation de la route du lac (RC1) devrait être déposé début 2023

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Nouvelles de la rentrée
 - Parascolaire: ouverture d'une nouvelle tranche horaire
 - Activités hors bâtiments : camps des 7èmes au Diablerets
 - Centre d'animation: point de situation
 - Report goûter des aînés au printemps prochain

Service Environnement

- Cyclomania: le défi cycliste Nyon – Prangins – Gland a débuté le 1^{er} jusqu'à la fin du mois
- Défi climat: point de situation et réponse à une question
- Port et faucardage: un été sous tension

Service Bâtiments

- Point de situation sur l'avancement du projet crèche – cantine scolaire

Service Culture & sociétés locales

- Tournoi échecs
- Prangins Baroque

Sécurité

- Parking sauvage à la plage de Promenthoux

Service Ressources humaines

- Le Règlement du personnel a été validé par la Municipalité et le préavis sera déposé fin septembre
- La responsable du Service *RH* à 30% est en cours d'engagement.
- Engagement au Service *Affaires sociales, Enfance & jeunesse* d'une nouvelle co-responsable et d'une nouvelle coordinatrice pédagogique
- Le responsable du Service *Bâtiments* commence le 1^{er} octobre.

Informatique

- Les éléments suivants sont toujours en cours de finalisation :
 - La gestion du port
 - Le guichet virtuel permettant la location de salles
 - Le préavis informatique est en lecture Municipale

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Une action invitant les citoyens à participer au ramassage des déchets sauvages à été organisée dans le cadre de la campagne nationale «Clean-Up Day» et aura lieu le 17 septembre
- Ouverture de la Ressourcerie à la déchetterie communale
- 4ème édition Open Swiss stars à la plage de Promenthoux



Conseil communal de Prangins

Interpellation « Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ? »

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 67 du conseil communal, j'ai l'honneur de proposer l'interpellation de la Municipalité sur le sujet suivant :

Contexte

Le scénario que j'esquissais dans mon interpellation du 11 mars 2022 se vérifie. Le conflit Russo-Ukrainien perdure, la guerre commerciale s'est renforcée, et les prix de l'énergie, surtout ceux de l'électricité et du gaz, ont explosé. Par ailleurs, les risques de pénurie se rapprochent de la Suisse, tant au niveau du gaz que de l'électricité. Les recommandations d'économies que je formulais en mars sont désormais suggérées par nos autorités fédérales, reprises dans la presse et dans les discussions de comptoir.

Dans ce contexte, j'encourage évidemment la Municipalité, mais aussi tous les membres du Conseil ainsi que nos concitoyens, à les appliquer dès maintenant, car toute économie de gaz ou d'électricité réalisée dès aujourd'hui permet de ne pas brûler du gaz déjà acheminé en Europe de l'Ouest. Ce gaz pourra ainsi être mis en réserve pour l'hiver. Dans une moindre mesure, l'électricité non consommée pourra également être stockée via le pompage-turbinage.

Cependant, les recommandations d'économies et autres « objectifs volontaires » sont une chose, les prix en sont une autre. Sur ce plan, je remarque un silence total de la part des fournisseurs de la commune, soit les SI Nyon pour le gaz et la SEIC pour l'électricité. Les factures d'acomptes nous ont été envoyées sans avertissement sur les prix à venir, ni autre information.

D'après mes recherches, les prix sont fixés annuellement. Si c'est bien le cas, une décision pour les tarifs 2023 est imminente. Qu'elle sera-t-elle ? Il faut savoir que les prix du marché, consultables par exemple sur le site <https://www.rte-france.com/eco2mix/les-donnees-de-marche>, indiquent que les prix à la frontière Suisse-France ont passé, pour une journée de semaine d'août, de 80 à 100 Euro/MWh en 2021 à 500 à 800 Euro/MWh en 2022, soit quasiment un facteur 10. Dans quelle mesure ce facteur sera-t-il appliqué aux abonnés de la SEIC ?

D'un point de vue pratique, dans le cas de la SEIC, le choix peut être de s'en tenir aux prix coutants. En effet, la SEIC étant propriétaire d'installations, et le coût d'exploitation de ces installations n'ayant pas drastiquement changé ces derniers mois, elle peut choisir de continuer à simplement répercuter ces coûts. A l'opposé, elle pourrait aussi choisir d'aligner ses prix avec ceux du marché de l'électricité.

D'un point de vue politique, là aussi au moins deux points de vue peuvent être adoptés. Une position « à la française » consistant à subventionner pour adoucir le choc, surtout celui ressenti par les ménages modestes. Ou au contraire une position libérale, consistant à laisser les prix du marché s'appliquer aux particuliers.

Dans sa réponse à une motion du conseiller aux Etats Marco Chiesa, le Conseil Fédéral a choisi le deuxième point de vue (<https://www.parlament.ch/en/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20223634>). Dans les deux cas, la décision est **politique**. Or si la question est politique, il serait attendu que les autorités politiques la prennent, ou tout du moins soient consultées.

Interpellation

Dans ce contexte, j'en viens à me demander comment ces prix seront fixés pour la commune de Prangins, si et quand les autorités communales seront consultées, et quelle sera leurs positions à ce sujet. Plus précisément, mes questions sont les suivantes :

- Selon quels processus les prix du gaz et de l'électricité sont-ils fixés par respectivement les SI Nyon et la SEIC, et quelle est la base légale dictant ou encadrant ces processus ?
- La Municipalité de Prangins peut-elle exercer une influence sur ces processus ?
 - o Si oui, entend-elle exercer cette influence ?
 - Si oui, dans quel sens ira sa politique ?
 - Si non, pourquoi ?
- La Municipalité a-t-elle la compétence d'ajuster par après les prix appliqués au territoire Pranginois, à la hausse ou à la baisse ?
 - o Si oui, entend-elle le faire ?
 - Si oui, dans quel sens ira sa politique ?
 - Si non, peut-elle justifier ce choix ?
- La Municipalité sait-elle quand les SI Nyon et la SEIC comptent communiquer à ce sujet, pour rassurer les abonnés, informer des changements à venir (en particulier niveau acomptes) et/ou fournir leurs recommandations pour cet hiver ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Prangins, le 28 août 2022



Sébastien Rumley



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION AD HOC

Rapport de majorité de la Commission chargée du préavis 14/22

Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la station d'épuration de l'ASSE, à Nyon

et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.—TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Préambule

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal 14/22 s'est réunie à 5 reprises : Séances de travail les 28 avril et 5 juillet. Le 10 mai visite de la STEP de Gland et le 15 mai STAP et STEP de Nyon. Le 26 juillet visite de la STEP de l'APEC, de Prangins et séance de travail.

La 5^{ème} séance a été consacrée à la rédaction du rapport commun de la commission.

Initialement la commission n'était pas unanime sur les conclusions du préavis, entraînant la dépose de deux rapports ; majorité et minorité.

Après d'âpres discussions, la commission avait trouvé un terrain d'entente pour rédiger un rapport unique. Finalement, vous aurez le choix entre deux rapports.

A sa première séance, la commission a reçu Mme Alice Durnat, municipale en charge du dossier, accompagnée de Monsieur Mingard, mandataire pranginois.

Ces mêmes personnes sont revenues à une deuxième séance pour répondre à des questions complémentaires. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Explication de EH, équivalent habitants.

Il est utile rappeler la notion d'équivalent-habitant (EH). C'est une unité conventionnelle de mesure de la pollution moyenne rejetée par habitant et par jour. La charge polluante rejetée par les ménages, les industries, les

artisans est exprimée en EH, autrement dit une industrie de 100 EH pollue autant que 100 personnes.

Ce nombre est la moyenne de trois chiffres :

Le nombre d'habitants

Le nombre d'équivalents habitants hydrauliques

Le nombre d'équivalents habitants organiques.

Ces chiffres sont pondérés en fonction de la structure des communes concernées. Il varie donc en fonction des STEPS.

Le SITSE a abandonné le calcul des contributions des communes membres sur la base de l'EH en faveur de m³ d'eau consommées, sous-compteurs d'arrosage déduits. Un système qui paraît plus simple et compréhensible.

Visites de STEP

La commission a visité quatre STEPS. Dans toutes les installations, nous avons été reçus par du personnel motivé et fier de leur travail. Nous les remercions pour leur disponibilité.

STEP de l'APEC, Gland

Le 10 mai, une délégation de la commission a été reçue par la direction de l'APEC :

Messieurs

M. Raymond, directeur

M. Bosson

M. Mauthon

M. Fritsché, ingénieur

M. Gaiani, secrétaire

La STEP actuelle a été construite en 1979 et transformée en 2020. Le principe d'épuration adopté comprend un prétraitement par lit fluidisé et une boue activée sans traitement de l'azote. La station est à la limite de sa capacité. Suite à la sortie de Nyon du projet régional, la nouvelle STEP du Lavasson aura une capacité réduite. La direction a pris connaissance du choix de Prangins de se raccorder sur Nyon. Toutefois, la porte est toujours ouverte si Prangins se décidait à se raccorder sur la STEP régionale.

Mais tant que la nouvelle STEP du Lavasson n'est pas construite, nous ne pouvons pas se brancher sur la STEP actuelle de la Dullive.

STAP -STEP de Nyon.

Le 15 juin 2022, nous avons été reçus par :

Mme Roxane Linares, municipale

Mme Adeline Blagadir, responsable assainissement eaux usées

M. Frédéric Egger, chef d'exploitation de la STEP

Les installations actuelles ont remplacé l'ancienne STEP de Rive en 1993.

La STAP de Rive où sont concentrées l'ensemble des eaux usées récupère le sable et les graisses dans 2 lignes de traitement, équipées chacune d'un dégrilleur éliminant les matières solides.

La turbine récupérant l'énergie de chute produite par la conduite d'évacuation au lac n'est plus en service depuis 2019.

«2 pompes à grande capacité refoulent les eaux à la station supérieure de l'Asse. Elles ont une capacité de 600 l/sec.

En cas de panne des pompes principales, 4 pompes de secours peuvent prendre le relais.

La station de Rive a la capacité de prétraiter et de refouler les eaux usées de Prangins.

Il est prévu une inspection de l'état de la conduite de refoulement existante. Une étude est en cours pour étudier un nouveau refoulement par la route de St-Cergue, conduite doublée par sécurité ainsi qu'une station de pompage intermédiaire pour améliorer le bilan énergétique.

La STEP actuelle est du type physico-chimique et bio-filtration. Après décantation, les eaux passent sur le traitement biologique équipé de billes d'argile. Les bactéries, qui se fixent sur ces billes présentes dans les bassins, épurent les eaux.

Le carbone et les phosphates sont traités. Il n'y a pas de traitement de l'azote et des micros-polluants.

Il est prévu de passer au système des boues activées à moyenne charge. Une étude d'avant projet est en cours pour la STEP de l'Asse avec un nouveau traitement biologique moins énergivore. Les buts visés étant la qualité de l'eau, la consommation et la récupération d'énergie, l'environnement et l'économie.

Les modifications prévues concernent le décanteur primaire et le traitement biologique par une boue activée moyenne charge,

La 2^{ème} étape après validation du choix définitif est planifiée pour une réalisation en 2026.

La parcelle adjacente à la STEP actuelle est compatible avec la planification de l'extension. La parcelle est en catégorie 2 des surfaces d'assolement.

Les services cantonaux sont favorables aux changements d'affectation de la parcelle. Il faudra quand même un certain temps avant que le changement d'affectation soit accepté par le canton.

STEP du SITSE, à Commugny.

Le 5 juillet une délégation de la commission a été reçue par un membre de la direction du SITSE, Mr. Didier Orlandi chef d'exploitation.

Nous avons été accompagnés par M. Jean-Luc Faillettaz, ancien municipal de Crans-près-Céligny et responsable retraité de la STEP de Gland.

La direction du SITSE est paritaire, une voix par commune. Elle regroupe 11 communes membres et la commune de Commugny comme cliente.

La STEP actuelle a été inaugurée en 2014.

Le principe d'épuration est à boues activées à faible charge (BAAP) avec décantation secondaire. La future STEP du Lavasson sera conçue selon le même principe.

Elle occupe 3,5 employés.

Données générales :

Prétraitement pour 45 000 EH.

Deux lignes de traitements biologiques à 15 000 EH chacune.

Agrandissement futur à 45 000 EH par adjonction d'une 3^{ème} ligne de traitement.

1500 t/an de boues déshydratées et envoyées en incinération.

Procédés utilisés :

Prétraitements : dégrilleurs, dessableurs, déshuileurs, décanteurs primaires.

Déshydratation des boues par pressage.

Le réseau de canalisations pour le transport des eaux usées est long et équipé de nombreux pompages. Une rétention trop longue des eaux usées dans les canalisations provoque une production sauvage de H₂S ou soufre par manque d'oxygène. Ce gaz très toxique et corrosif provoque la corrosion du béton, des équipements et des difficultés d'exploitation.

De l'énergie est récupérée par :

Production électrique par turbinage des eaux traitées.

Production de biogaz par digestion des boues et valorisation par production d'électricité.

Récupération de la chaleur des eaux traitées par des groupes PAC. (9° en hiver, 21° en été)

Production d'électricité par panneaux photovoltaïques.

La future STEP de Gland reprendra les mêmes systèmes de récupération de l'énergie.

STEP de Prangins

La commission a visité la STEP de Prangins le 5 juillet. Monsieur Mingard a expliqué le fonctionnement de notre STEP dans le détail.

Notre STEP, inaugurée en 1972 et modifiée en 1997, fonctionne sur le principe du lit bactérien.

Le bâtiment abrite la régulation électronique, le prétraitement, soit dégrilleur et dessableur.

Les boues ne sont plus traitées sur place mais transportées liquides à la STAP de Rive à Nyon.

La plupart des eaux usées s'écoulent par gravité.

Les eaux en aval de la RC1 aboutissent au sous-sol et sont remontées par pompes au niveau rez. Les eaux usées de Promenthoux sont refoulées par pompes sur la STEP.

Les eaux sont épurées par le lit bactérien. Les bactéries colonisent les pierres de lave.

L'état de la maçonnerie du lit bactérien inquiète nos autorités.

Pour l'instant notre STEP fonctionne à satisfaction. Son bilan d'épuration est dans la norme et sa dépense en énergie est très faible.

A titre de comparaison, l'énergie nécessaire par EH (kWh/an divisé par nb habitants) est de :

Prangins 10.8

Nyon 61.3

Commugny 32.4

Note. Dans un courrier adressé à notre Municipalité, le service de protection des eaux relève quelques lacunes, mais mentionne dans sa conclusion : « Globalement, nous sommes d'avis que cette STEP de conception ancienne fonctionne particulièrement bien et que les rares dépassements constatés ne sont pas importants ni inquiétants »

Un grand merci à notre personnel responsable de la STEP.

Contexte

Ce préavis fait suite à la décision de novembre 2020 du Conseil communal de Nyon de mise à l'arrêt du projet de STEP régionale unique. Nyon étudie depuis l'agrandissement de sa STEP à l'ASSE et sa mise aux normes.

Notre Municipalité a choisi de se raccorder à la STEP de Nyon en vous soumettant ce préavis, déposé le 15 avril auprès du Conseil communal.

Comme mentionné en bas de page 3 du préavis, les coûts finaux sont des projections sur les études passées ou en cours.

Le préavis lie le choix de principe du raccordement en direction de l'ASSE et une demande de crédit intitulé crédit d'étude. Toutefois des travaux ont déjà été effectués sans l'aval du législatif.

Utilisation du crédit demandé

Par ce préavis, le législatif valide l'adhésion à la STEP de l'ASSE, ainsi que les travaux de raccordements nécessaires.

Ce préavis 14/22 est un crédit d'étude.

Nous relevons que les alternatives envisagées pour notre STEP sont abandonnées.

Cela était déjà mentionné dans le préavis 45/20

Compétences du législatif.

Le préavis 14/22 ne respecte pas la compétence du Législatif. Il lui revient de choisir les choix politiques, l'exécutif étant responsable de l'exécution des décisions.

Le préavis décide du choix politique dévolu au législatif et combine dans le même préavis une demande de crédit pour des travaux déjà effectués partiellement. C'est une première !

Selon le plan des investissements de la législature, il est prévu en 2022 un crédit d'étude de CHF. 500'000.- pour le raccordement des eaux usées à une STEP régionale, ainsi que CHF. 4'000'000.- en 2023 pour le raccordement.

Le plan des investissements, présenté en 2021, est uniquement un plan d'intentions. Le préavis 14/22 dévie fortement de l'intention première.

Dans les compétences législatif-exécutif, l'usage veut que les demandes de crédit se décomposent en trois étapes :

Demande de crédit d'étude ;

Demande de crédit soumissions rentrées ;

Crédit d'exécution.

Le préavis court-circuite la filière de la compétence du législatif.

Analyse du préavis.

Le choix final doit être fondé techniquement, financièrement et l'aspect politique ne doit pas être négligé.

Aspect technique

Notre STEP, présent et futur

En résumé, on doit comparer l'étude d'une STEP neuve avec une STEP vieillissante à améliorer.

Comme mentionné dans le préavis 45/20 de juin 2020, rappelons que les alternatives envisagées pour conserver et modifier notre STEP sont abandonnées, car beaucoup trop onéreuses.

Le préavis mentionne que l'état du lit bactérien est très préoccupant. Il est curieux que cet argument soit évoqué seulement aujourd'hui. Les rapports de gestion des 5 dernières années n'ont jamais évoqué la problématique. Les armatures, non visibles, seraient fortement corrodées. A notre connaissance, aucun des 22 lits bactériens actuellement en exploitation dans le canton, du même type que le notre et construit durant la même époque n'a posé de problème.

Un conseiller nous a informé, qu'à son avis, l'état du lit bactérien était déjà connu en 2020.. Par acquis de conscience, tous les anciens préavis concernant la step (45/20 compris), la gestion et les comptes, les rapports des commissions de gestion et des finances ainsi que les rapports de séances du Conseil pour trouver des références à notre lit bactérien ont été relus. Une activité chronophage en heures.

Préavis 26/8 sur la gestion 2017 : aucune remarque.

Préavis 39/19 sur la gestion 2018 : aucune remarque.

Préavis 50/20 sur la gestion 2019 : il mentionne des travaux de maçonnerie à l'extérieur du monobloc. Sans détails..

Préavis 65/21 sur la gestion 2020 : aucune remarque

Préavis sur les comptes : ils ne mentionnent aucun travail spécifique au lit bactérien. Ils sont dans une fourchette autour de CHF 300'000.--, sauf en 2018 pour le changement de la régulation électronique pour un montant de CHF 71'600.-

Les PV du conseil sur la gestion et les comptes de 2017 à 2020 sont les suivants :

29.6.2018	28.6.2019	19.9.2020	26.6.2021
-----------	-----------	-----------	-----------

Au final, dans ces documents, nous n'avons trouvé aucun souci de structure du lit bactérien.

Toutefois, la commission prend au sérieux la préoccupation municipale. En séance, un conseiller a proposé une consolidation du bâtiment par la pose de poutres cerclées par un système de câbles ou spanset.

Dans le même ordre d'idées M. Mingard suggère des cales adaptées aux emplacements à protéger.

La commission unanime recommande à la Municipalité de ne prendre aucun risque et de tout entreprendre rapidement pour sécuriser le lit bactérien. Le montant nécessaire restant certainement dans ses compétences, vu l'urgence.

Aménagement de notre STEP pour raccordement sur l'ASSE.

Le préavis décrit dans la 2^{ème} partie les modifications apportées.

Le dessableur et le dégrilleur seront démontés.

Les EU situées en amont de la RC1 s'écouleront gravitairement dans le nouveau collecteur. Celui-ci aura une pente de 0,2 %, suffisante selon Monsieur Mingard pour transporter le sable et les boues sans risque de dépôt. Son diamètre sera de 30 cm.

Pour les eaux en aval de la RC1, la variante B a la préférence de l'ingénieur.
(Chap 4, p 9)

Après raccordement, nous voterons le crédit de démolition du monobloc (Lit bactérien) et de l'exutoire au lac. Le coût de démolition du monobloc nécessitera la dépose d'un préavis. Le montant estimé est de CHF 370'000.- au maximum. Selon l'expert Monsieur Fritsche, il existe une variante : faire sécher l'intérieur du monobloc. Pour un montant de environ CHF 100'000.- - Ce procédé a été effectué avec succès dans les communes de Bogis-Bossey et Founex.

Pour avoir une vue d'ensemble de la problématique, il est intéressant de relire la page 12 du préavis 45/20. Le préavis 14/22 est un revirement à 180 degrés..

Le raccordement des eaux usées de Prangins sur ASSE45 créerait un coût d'investissement supplémentaire très important pour la transformation de cette STEP, notamment pour l'agrandissement du traitement biologique. Accueillir les eaux usées de Prangins ne serait donc absolument pas favorable pour les communes de Nyon, Gingins-Cheserex et l'AEB. Cette solution serait donc écartée. Par ailleurs, la STEP transformée de Nyon (ASSE45) aura des coûts totaux par EH nettement plus élevés que ceux d'une nouvelle STEP à Gland (APEC45).

Nous vous conseillons également de relire le document « Synthèse des études pour le projet de station d'épuration régionale unique » annexé au préavis 45/20. Pour les conseillers disposant de peu de temps, il suffit de lire la page 20.

Modification de la STEP de l'ASSE

La STEP de Nyon nécessite une remise aux normes et prévoit de modifier son système de traitement.

Cette analyse est décrite aux points 3.2 du préavis.

Il est toutefois important de réaliser qu'à ce jour aucun préavis n'a été déposé par la Municipalité de Nyon, donc aucune décision valide de l'organe délibérant.

Coûts d'exploitation

Le préavis mentionne que les études ne sont pas suffisamment avancées pour les connaître.

Le « business plan » prévoit un coût de l'épuration estimé à Frs 91.00 /EH, soit entre Frs 400'000.00 et 500'000.00 par année pour Prangins, en fonction de l'évolution de la population raccordée.

Pour les communes membres de l'AEB, la facturation se fait selon une convention. Il y a une part de frais fixe (48%), une part de frais variables en fonction du nombre équivalents habitants (45%) et une contribution au financement des composés de trace organique.

Le préavis 14/22 n'évoque pas ce calcul. Juste une estimation.

Aspects financiers.

Il est important de bien scinder les coûts entre l'investissement et l'exploitation. Le préavis joue sur l'évaluation de ces 2 coûts pour aboutir à son choix.

Il faut garder bien présent que l'engagement est irréversible sur des dizaines d'années, sans connaissance de chiffres définitifs.

Le minimum serait d'être en possession d'un projet de contrat financier liant les 2 parties. Ce n'est pas le cas. Il serait également cohérent de contacter les communes de Chéserey et Gingins.

Pour l'instant, le législatif nyonnais n'a voté aucun crédit. Il n'est donc pas urgent que Prangins se précipite, étant donné que le choix de la ville de Nyon sur les options ouvertes n'est pas arrêté.

L'aspect financier selon le préavis serait en faveur de Nyon. Toutefois le futur est conditionnel pour Nyon. Nous ne connaissons pas l'augmentation des coûts d'exploitation après transformation. Nyon ne garantira jamais les coûts maximums.

Le préavis se base sur des suppositions. Notre Municipalité admet que nous nous basons sur des projections, les coûts finaux ne seront connus qu'à fin 2022.

A l'opposé, l'APEC pourra se baser sur le coût réel d'exploitation selon les décomptes de la STEP récente de terre sainte. Lors de notre visite à l'APEC de Gland, il nous a été confirmé que l'adhésion de Prangins est toujours possible, ce qui contredit le bas de la page 3 du préavis.

Coûts de raccordement

Le tableau récapitulatif de la page 8 du préavis est une synthèse à + / - 20 %

La justification d'un coût inférieur de raccordement est basée sur une distance plus courte, ce qui est correct. Elle table sur un écoulement gravitaire à faible pente. Sans passer par une phase de dessablage et en éliminant les pompes de relevage.

L'option table également sur la réfection de la RC1 et inclut une économie éventuelle de CHF 300'000.00. A ce jour seul un crédit d'étude a été approuvé. La demande d'investissement est prévue pour la fin 2022. Le montant demandé est de CHF 3'200'000.00 selon le plan des investissements. Il n'est pas sûr que ce montant conséquent obtienne l'aval du législatif. Or, ce qui est urgent, c'est la sécurisation des cyclistes.

Durée d'amortissement

Le préavis ne le mentionne pas.

Aspects politiques.

En se raccordant à la STEP de Nyon, il est évident que nous serons clients et non plus partenaires. Il n'est pas certain, au vu des expériences passées, que cela nous soit favorable.

Avec l'APEC nous serions partenaires et non clients. Nous aurions 1 voix comme toutes les communes, Gland n'ayant également que 1 voix.

Le préavis évoque l'opposition de Luins, susceptible de retarder la construction sur Gland. Cette position sera difficile à défendre en tribunal, les distances à la STEP étant égales pour Luins ou Gland. De plus Luins est membre de l'APEC-

Cette demande de crédit est de la compétence du Législatif et non de l'Exécutif.

Le préavis invoque une urgence factice. C'est le retrait unilatéral de Nyon qui crée un délai. Il est paradoxal que nous nous raccordons à la commune responsable du problème.

Nyon s'est retirée de la STEP régionale en novembre 2020. Notre Municipalité a donc disposé de 1 année et demie pour déposer ce préavis.

Il ne faut pas ignorer que les études financières définitives sont toujours en cours.

Il serait préférable de disposer de chiffres définitifs et fiables pour prendre une décision.

Nyon doit définir la meilleure des trois options étudiées par le bureau Triform. Le choix influence la surface devant être dézonée .

L'APEC doit également terminer sa planification suite au retrait de Nyon. Cette étude impacte également notre participation financière.

Le plan d'affectation de la future STEP est à l'enquête.

Considérant qu'en 2023 :

- Financièrement, des montants fiables seront connus pour les deux variantes de raccordement,

- Techniquement, les études seront abouties,

Il serait judicieux de reporter la décision d'une année. Choix qui n'est politiquement pas préjudiciable à l'option de la Municipalité.

Cette décision serait conforme à la réalité financière, technique et politique du moment.

La compétence législative du Conseil étant ainsi respectée, la Municipalité nous soumettra un nouveau préavis. Il sera possible à ce moment de rédiger un contre-projet ou une motion totalement rédigée proposant l'adhésion de Prangins à la STEP régionale de l'APEC.

Incidemment, il faut également relever le fait que le préavis 45/20, adopté à l'unanimité par le conseil communal dans sa séance de juin 2020, n'a

2020, n'a jamais été annulé !!! . La préfecture a répondu à cette question (En annexe)

Conclusions de la majorité de la commission

Au vu des différents arguments mentionnés dans notre rapport, la majorité de la commission vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No 14/22 concernant le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et la demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs
- vu le rapport de la majorité de la commission chargée d'étudier cet objet,
- oui les conclusions de la majorité de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de refuser le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon
2. de refuser le crédit d'étude de CHF TTC 121'000.— pour les travaux de raccordement et la construction de collecteur

Prangins, le 20 août 2022,

Liliane Gavillet



Claude Favre



Marc Baumgartner



Walter Hediger



André Fischer



André Fischer
Ch. de la Tuilière 17
1197 Prangins
ar.fischer@bluewin.ch
079 625 05 74

Prangins, le 13 juillet 2022

Préfecture
Rue Juste Oliver 8

1260 Nyon

Préavis Commune de Prangins

Madame, Monsieur

Je suis président de la commission chargée de rapporter sur le préavis 14/22, :
Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station
d'épuration de l'ASSE à Nyon, ainsi que la demande de crédit d'étude de CHF
121'000.—TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs.
Le préavis sera traité à la séance de septembre. Il y aura certainement deux
rapports, majorité et minorité.

Mon dilemme comme président ?

Des conseillers m'ont rendu attentif au fait que le préavis précédent 45/20 :
demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionales unique et
demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.—TTC. a été accepté à l'unanimité
dans la séance du Conseil du 26 juin 2020.

Il n'a pas été annulé et le préavis 14/22 ne mentionne rien à ce sujet.

Questions :

Quelle est la situation juridique ou légale ?

Dans l'hypothèse que le préavis soit refusé en faveur du raccordement sur Gland,
faudra-t-il tout reprendre à zéro ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes
salutations empressées.

André Fischer





Préfecture de Nyon

Rue Juste Olivier 8

CP 1332

1260 Nyon 1

Tél. 022 557 52 75

prefecture.nyon@vd.ch

Nyon, le 14 juillet 2022/nw

Monsieur
André Fischer
Chemin de la Tuilière 17
1197 Prangins

Préavis commune de Prangins

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 13 juillet écoulé déposée à la Préfecture.

Après étude des préavis 45/20 et 14/22, je peux me déterminer comme suit :

Le préavis 45/20 demandait l'accord du conseil pour adhérer à la station d'épuration des eaux usées **régionale unique** ainsi que le crédit y relatif.

Ce projet ayant été abandonné par l'APEC suite à la décision de la Ville de Nyon, le préavis 45/20, même accepté par le conseil communal, est devenu caduque.

La Municipalité a donc étudié différentes alternatives et vous propose une solution par le préavis 14/22.

Ainsi, votre conseil a le choix de suivre la proposition de la Municipalité en acceptant le préavis ou de le refuser et de rester avec la step actuelle dans les conditions énoncées par la Municipalité.

Une autre alternative ou une rénovation importante de votre step devrait alors faire l'objet d'un nouveau préavis.

J'espère avoir ainsi répondu à votre demande et vous adresse, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Préfet :

Chantal Turin

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE MINORITÉ de la commission chargée d'étudier le préavis n° 14/22

Choix de raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de L'ASSE, à Nyon et demande de crédits d'étude de CHF 121'000.-TCC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Les éléments chronologiques et relatifs aux visites des différentes Step de la région, ainsi que les rencontres avec notre Municipale en charge du dossier, accompagné de Mr Mingard, ingénieur conseil de la commune pour les questions d'épuration et le plan général d'évacuation des eaux sont largement décrits dans le rapport de majorité.

Afin d'éviter les redondances, ces éléments factuels restant inchangés, ils ne seront pas rapportés dans notre rapport.

Ce rapport est motivé par les divergences d'analyse et de compréhension survenues au fil des séances de travail de notre commission ad hoc. Nos appréciations se portent dans les domaines des risques et des opportunités, qui soutiennent ce préavis 14/22, elles sont motivées et présentées dans notre argumentaire et par nos conclusions.

ARGUMENTS motivants notre rapport :

- Premièrement, nous saluons la qualité du préavis Municipal 14/22 présenté. Il est explicite, clair et sans ambiguïtés. Il s'appuie sur une expertise et analyse pragmatique de la situation concernant notre Step et son réseau d'eau usées. Ce préavis présente les opportunités et alternatives possibles auxquelles nous sommes convaincus du bon sens. Le rappel historique reflète parfaitement bien le processus évolutif de la situation qui nous conduit ce soir à faire un choix pour notre commune.
- La qualité de l'analyse « des risques/opportunités » est complète et ne présente pas de manquements ou oublis. Cette analyse suffit largement à la compréhension de la situation et motive notre choix. Nos différentes visites et explications techniques par l'ingénieur conseil de notre commune, valide cela. Principalement concernant notre Step à Prangins et sa vétusté, où son obsolescence programmée nous a été confirmée (environ 2025). Les risques liés ont été évoqués. Ils souscrivent d'autant plus à trouver des solutions immédiates et a grandement motivé ce préavis et notre position de soutien à celui-ci.
- Aller rejoindre la Step actuelle de Nyon est une bonne solution, car rapidement possible. Elle nous permet de nous relier au réseau voisin existant, sans trop d'investissement à faire et facilement réalisable (Cf point 3.3 du préavis). Actuellement, cela serait plus compliqué d'aller sur Gland, car leur Step est à la limite de saturation et ne pourrait pas nous accueillir dans cette configuration, sans compter qu'en cas d'urgence de raccordement, les coûts engendrés seraient bien supérieurs à ceux comparatifs proposés au raccordement vers Nyon (Cf synthèse en page 8 du préavis).
- Profiter des travaux de réfection de la route RC1, pour y adjoindre la canalisation et collecteurs, est à notre avis une opportunité qu'il faut saisir, ces travaux réalisés en synergie, présentent un avantage financier certain pour notre commune. Explication des deux variantes possibles A ou B, présentées dans (Cf 2^{ème} partie en page 9 du préavis) sont concluantes.
- La question à terme de devenir un partenaire ou un client de la commune de Nyon est toujours envisageable politiquement, car les autres communes concernées à terme par le même projet de la Step régionale située sur la commune de Nyon, seront, elles aussi, motivées à trouver une clause de contrat satisfaisante. Pour faciliter la négociation et trouver un bon accord financier pérenne, la création d'une association des communes concernées sera toujours envisageable.

- Aller rejoindre Nyon, n'est pas compliqué, n'est pas dangereux pour Prangins, nous votons ici ce soir un crédit d'étude pour relier l'actuelle Step de Nyon, ceci pour nous éviter des ennuis sécuritaires avec la nôtre. Nous devons donner un signe positif en faveur de la commune de Nyon, faire confiance, quitter le passé, potentialiser l'avenir serein pour nos deux communes.

Pour conclure, et au vu de ce qui précède, les deux signataires de ce rapport de minorité, vous recommandent, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de faire confiance à notre Municipalité et à son ingénieur conseil, et de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No 14/22 concernant le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et la demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs

vu le rapport de minorité de la Commission chargée d'étudier cet objet,

vu Ses conclusions,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. De valider le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon
2. D'accorder le crédit d'étude de CHF TTC 121'000.— pour les travaux de raccordement et la construction de collecteur
3. D'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement

Prangins, le 10 août 2022,

Bettina Venezia



Hervé Durnat



Prangins va faire nettoyer ses eaux à Nyon

EPURATION Gland ou Nyon pour le traitement des eaux usées? La Municipalité de Prangins était face à un choix cornélien. Elle a choisi l'option la moins chère et la plus rapide.

Dates proposées pour la première séance de commission en présence de la déléguée municipale :

Le 26, 27, ou 28 avril 2022

Définition

- Les équivalents-habitants (EH) expriment la capacité de traitement des stations d'épurations.
- L'EH est une unité conventionnelle de mesure de la pollution rejetée par habitant et par jour.
- L'utilisation de l'EH est utile dans la planification.
- Le nombre d'EH est la moyenne de 3 chiffres :
 - le nombre d'habitants
 - le nombre d'EH hydrauliques
 - le nombre d'EH organiques
- Ces chiffres sont pondérés en fonction de la structure des communes. Il varie donc en fonction des STEPS.
- Comme mentionné en page 2 du rapport, le SITSE a abandonné cette notion en faveur des m³ d'eaux consommées

Type de construction / d'activité		Charge produite		Equivalents-habitants			
		g DBO ₅ / j	l / jour	EH _{bio}	EH _{hydr}	EH _{constr} ¹	EH _{expl} ²
Habitation	par habitant	60.0	170.0	1.00	1.00	1.00	1.00
	par chambre habitable ³	60.0	170.0	1.00	1.00	1.00	1.00
Ecole, sans salle de gymnastique	par élève	15.0	42.5	0.25	0.25	0.25	0.25
Equipement sportif	par douche	15.0	42.5	0.25	0.25	0.25	0.25
Bâtiment administratif ou commercial	par employé	20.0	56.7	0.33	0.33	0.33	0.33
Hôtel, chambre d'hôtes	par nuitée	60.0	170.0	1.00	1.00	1.00	1.00
Restaurant	par place assise	20.0	56.7	0.33	0.33	0.33	0.33
Café	par place assise	3.0	8.5	0.05	0.05	0.05	0.05
Cinéma	par place assise	1.5	4.3	0.03	0.03	0.03	0.03
Camping	par 1000 m ²	480.0	1'360.0	8.00	8.00	8.00	8.00
Hôpital / Home	par lit	60.0	170.0	1.00	1.00	1.00	1.00
Stationnement militaire	par lit	60.0	170.0	1.00	1.00	1.00	1.00
Fromagerie	par tonne de lait transformé	1'080.0	2'000.0	18.00	11.76	13.84	15.92
Local de coulage	par tonne de lait coulé	480.0	1'000.0	8.00	5.88	6.59	7.29
Abattoir	par unité de gros bétail (UGB)	3'000.0	4'000.0	50.00	23.53	32.35	41.18
	par unité de petit bétail (UPB)	720.0	2'000.0	12.00	11.76	11.84	11.92
Boulangerie	par employé	90.0	255.0	1.50	1.50	1.50	1.50
Préparation de légumes	par tonne de conserve de légumes produits	4'000.0	8'000.0	66.67	47.06	53.59	60.13
	par tonne de pommes de terre transformée	25.0	8'000.0	0.42	47.06	31.51	15.96
Distillerie	par litre d'alcool pur	650.0	30.0	10.83	0.18	3.73	7.28
Brasserie	par hl de boisson	120.0	150.0	2.00	0.88	1.25	1.63

¹ Les EH lors de la construction sont calculés selon la formule suivante : $EH_{constr} = \frac{EH_{bio} + 2 \cdot EH_{hydr}}{3}$

² Les EH en exploitation sont calculés selon la formule suivante : $EH_{expl} = \frac{2 \cdot EH_{bio} + EH_{hydr}}{3}$

³ Sont considérées comme chambre habitable les chambres à coucher et les salles de séjour.

LIT BACTERIEN





Au conseil communal de Prangins

Dans le cadre de l'examen du préavis 14/22 « Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon », je dépose l'amendement suivant :

- Suppression du point 1 des conclusions « ~~1. De valider le choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon~~ »

Prangins, le 7 septembre 2022

Sébastien Rumley 